

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHEVAL-BLANC

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cheval Blanc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian MOUNIER.

Etaient présents : Monsieur Félix BOREL, Madame Joëlle PAUL, Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Monsieur Michel FAUCHON, Madame Muriel SARNETTE, Monsieur Eric REYNIER, Monsieur Rémy BARTHEYE, Monsieur Claude MORETTI, Madame Josiane GARAVELLI, Madame Mireille TROUSSE, Monsieur Patrick CALVIERE, Madame Christine FRANCHETERRE-GANDOLFI, Monsieur Paul MILOT, Monsieur Michel BERNAUS, Madame Patricia LETHY, Madame Gabrielle SCHEFZYCK, Monsieur Julien BERGER, Monsieur Alain LOMBARD, Monsieur Serge AZZURO, Monsieur David LAFFORGUE.

Absents non excusés : Monsieur Serge SILVESTRE, Madame Sibyle DEVINE

Procurations : Monsieur René BEYSSIER à Monsieur Christian MOUNIER, Madame Brigitte DUEZ à Madame Joëlle PAUL, Madame Nathalie TARTELIN à Monsieur Félix BOREL, Madame Corinne QUINCIEU à Monsieur Serge AZZURO

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30.

Il procède ensuite à l'appel des membres présents, constate le quorum, indique les procurations et les excuses, invite les membres du conseil municipal à désigner un secrétaire de séance (Julien BERGER)

Il invite ensuite les membres du conseil à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-001

OBJET : DONT'ACTE DES DECISIONS DU MAIRE depuis la séance du 17 décembre 2019

Rapporteur : Christian MOUNIER

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2014-029 en date du 22 avril 2014 donnant délégation de fonctions à Monsieur le Maire,

Vu la liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 17 décembre 2019 qui s'établit comme suit :

- **Décision du Maire MA-DEC-2019-055** du 3 décembre 2019 portant sur le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel AMETHYSTE avec la société SISTEC pour la gestion du cimetière du 01.01.2020 au 31.12.2022
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-056** du 5 décembre 2019 portant désignation de Maître Hélène BRAS, Avocate au Barreau de Montpellier, pour assister et représenter la Commune auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans le cadre du différend qui l'oppose au Préfet de Vaucluse quant à la mise en demeure de la société Durance Granulats de se conformer à la réglementation régissant son activité sur le territoire communal
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-057** du 10 décembre 2019 portant sur les avenants au marché de travaux d'aménagement et d'extension du Mas St Paul
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-058** du 10 décembre 2019 portant sur l'avenant 1 à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collecteur d'eaux usées du chemin du Moulin de Losque et mise en place de l'assainissement pour les projets de cantine et gymnase de Cheval-Blanc avec le Cabinet Tramoy.
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-059** du 11 décembre 2019 portant la construction d'une station d'épuration sur la commune avec le groupement représenté par l'entreprise SOGEA SUD HYDRAULIQUE
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-060** du 16 décembre 2019 portant sur le contrat avec A6 MEDIA – Offre internet Pro Fibre Orange
- **Décision du Maire MA-DEC-2019-061** du 20 décembre 2019 portant sur l'avenant 1 pour les travaux de

réhabilitation du réseau d'assainissement Chemin du Moulin de Losque et extension du réseau de desserte de la cuisine centrale avec le groupement représenté par l'entreprise Midi Travaux

Prend acte de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 17 décembre 2019.

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-002

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE (FNADT)**

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération MA-DEL-2019-038 du 9 avril 2019 portant sur une demande de subvention à la Région dans le cadre de la création d'un pôle médical,

Considérant que le projet de pôle médical peut être envisagé aujourd'hui en Maison de Santé du fait des objectifs et de l'engagement des professionnels de santé répondant aux exigences afférentes à ce type d'établissement,

Considérant que l'Etat est susceptible de financer cette opération dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),

A l'unanimité,

- **Approuve** la demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT pour la création d'une maison de santé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les plans de financement, prévisionnel et définitif, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-003

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

Rapporteur : Joëlle PAUL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération MA-DEL-2019-038 du 9 avril 2019 portant sur une demande de subvention à la Région dans le cadre de la création d'un pôle médical,

Considérant que le projet de pôle médical peut être envisagé aujourd'hui en Maison de Santé du fait des objectifs et de l'engagement des professionnels de santé répondant aux exigences afférentes à ce type d'établissement,

Considérant que l'Etat est susceptible de financer cette opération dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

A l'unanimité,

- **Approuve** la demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour la création d'une maison de santé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les plans de financement, prévisionnel et définitif, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-004

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS N°2 AVANT LE VOTE DU BUDGET VILLE 2020

Rapporteur : Joëlle PAUL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget ville 2019,

Considérant que, pour pouvoir assurer les paiements avant le vote du Budget primitif 2020, il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits par anticipation au budget 2020,

Vu le projet d'ouverture de crédits pour 2020 tel que présenté en séance,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'ouverture de crédits par anticipation au budget 2020 telle que figurant ci-dessous,
- **Dit** que cette ouverture de crédits sera reprise au budget de l'exercice 2020.

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|---------------|---|---------------|
| Opération 19 : Travaux de voirie | | | |
| article 2315 Installation matériel, outillage, programme de voirie | 72 000 | article 021 virement de la section de fonctionnement | 97 500 |
| Opérations non individualisées : | | | |
| article 2128 Autres agencements de terrain | 2 500 | | |
| article 21318 Bâtiments publics | 9 500 | | |
| Chapitre 204 Subventions d'équipements versées | | | |
| Compte 204132 Subventions versées au Département | 6 250 | | |
| Compte 204172 Subventions équipement de bâtiments Canal St Julien | 7 250 | | |
| TOTAL | 97 500 | TOTAL | 97 500 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---------------|-------------------------------------|---------------|
| Article 023 virement à la section d'investissement | 97 500 | Article 7311 contributions directes | 97 500 |
| Total | 97 500 | TOTAL | 97 500 |

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-005

OBJET : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE / INDIVIS LIENS

Rapporteur : Christian MOUNIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation du Mas St Paul et de la construction du foyer-logements Séniors par le groupe SFHE, il convient de procéder à un échange de terrains entre la Commune et les propriétaires indivis Monsieur Charles LIENS et Madame Jeannine LIENS.

Cet échange permettra entre autre de réaliser un cheminement piétonnier conforme à la réglementation reliant la voie communale n° 28 dite chemin des Cadenières, sur la parcelle cadastrée AO n° 1342 issue de la parcelle AO n°414.

Les parcelles concernées par l'échange sont les suivantes :

Propriété de la commune

Numéro de parcelle cadastrée AO n°1346 issue de la parcelle AO n° 412, superficie de 93 m2.

Propriété de Monsieur Charles LIENS et Madame Jeannine LIENS

Numéro de parcelle cadastrée AO n°1342 issue de la parcelle AO n°414, superficie de 80 m2.

Le Maire présente à l'assemblée le plan de situation et précise que cet échange a fait l'objet d'un bornage périmétrique établi par le Cabinet GEO-EXPERTS sis à Cavaillon.

Il précise en outre que cet échange de terrains se réalisera sans soulte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

A l'unanimité,

- **Approuve** l'échange de terrains avec Monsieur Charles LIENS et Madame Jeannine LIENS dans les conditions précisées ci-dessus,
- **Approuve** que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre,

- **Approuve** que les frais de géomètre ainsi que les frais d'actes notariés sont à la charge de la commune,
- **Désigne** Maître Laurence CHABAS-PETRUCELLI, Notaire à Cavaillon, pour la rédaction et la régularisation des actes à intervenir,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Arrivée de Mme Gabrielle SCHEFZICK 0 18H50.

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-006

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE DE TREFONDS AVEC GRDF

Rapporteur : Michel FAUCHON

Dans le cadre des futurs travaux de construction de la cuisine centrale, il apparaît nécessaire de procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz.

Ces travaux nécessitent de passer une convention de servitude de tréfonds avec la société GRDF.

Les frais dudit acte restent à la charge exclusive de GRDF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

- **Approuve** la convention de servitude de passage et de tréfonds pour l'extension du réseau de gaz selon les conditions définies dans ladite convention.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-007

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE D'OPPEDE

Rapporteur : Michel FAUCHON

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-16 et L.132-11 et R153-4,

Vu le courrier de la commune d'Oppède en date du 20 décembre 2019 sollicitant l'avis de la commune de Cheval Blanc sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme au titre de la consultation des personnes publiques associées,

Vu la présentation faite par Monsieur le rapporteur en séance,

A l'unanimité,

- **Donne un avis favorable** au projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oppède au vu du dossier transmis, et ne présente aucune objection.

DELIBERATION N°MA-DEL-2020-008

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET PAR SUBSTITUTION A UN POSTE A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Christian MOUNIER

Vu la loi 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2006.191 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération 2011-031 du 30 mars 2011 portant création d'un poste d'adjoint technique territorial non complet (30/35^{ème}),

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020 par substitution à un poste d'adjoint technique à temps non complet,

Considérant que cette modification est nécessaire du fait de l'attribution de nouvelles missions à un agent dans le cadre de ses fonctions,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet par substitution à un poste d'adjoint technique territorial non complet à compter du 1^{er} mars 2020,

Les crédits nécessaires seront prélevés au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 frais de personnel,

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le prochain conseil municipal est prévu le lundi 2 mars.

Madame Paul rappelle aux membres de la commission de contrôle des listes électorales qu'ils doivent se réunir entre le 24 et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin et convient ensuite de la prochaine date de réunion qui aura donc lieu le jeudi 20 Février 2020 à 11 heures en mairie.

Madame Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL informe les membres du conseil que comme chaque année, aura lieu à la Salle des Moulins le Mardi 18 Février à 14h la traditionnelle « Galette des Rois » offerte par le CCAS aux personnes de plus de 80 ans de la commune ainsi qu'aux adhérents inscrits à l'Oustau.

Clôture de la séance à 19H15